

Contrat pédagogique

Stage ambulatoire santé femmes – enfants

Phase d'approfondissement

Semestre _____ 20__ à _____ 20__

Ce contrat est passé entre,

- Le coordonnateur local du DES de médecine générale,
- L'interne : _____

Et les praticiens agréés - maîtres de stage des universités (MSU) et structures suivantes :

1/ Superviseur Docteur praticien agréé – maître de stage des universités (MSU) en médecine générale ☐ Santé de l'enfant ☐ Santé de la femme	2/ Le docteur praticien agréé – maître de stage des universités (MSU) en ☐ Santé de l'enfant ☐ Santé de la femme
3/ Le docteur praticien agréé – maître de stage des universités (MSU) en OU La structure Responsable pédagogique ☐ Santé de l'enfant ☐ Santé de la femme	4/ Le docteur praticien agréé – maître de stage des universités (MSU) en OU La structure Responsable pédagogique..... ☐ Santé de l'enfant ☐ Santé de la femme

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

Les enseignants MSU et structures agréées susnommés, accueillent l'interne, inscrit en DES de médecine générale à la faculté de médecine de Tours. Un des MSU agréé au titre de la médecine générale assure la supervision et la coordination du stage.

Article 2 : temps de travail pendant le stage

Le temps de travail de l'interne comprend **8 demi-journées par semaine de stage et 2 demi-journées dédiées à la formation** (enseignements, travail de thèse, participation à des congrès...). Le programme est établi par les MSU et doit respecter le décret du 26 février 2015 sur le temps de travail des internes.

Article 3 : formalités administratives pendant le stage

L'interne est salarié du CHU. A ce titre, tous les formulaires administratifs doivent être adressés aux affaires médicales du CHU : demande de congés annuels, arrêt maladie, déclaration d'accident de travail ou maladie professionnelle... **Les congés doivent être signalés aux affaires médicales du CHU avant toute absence en stage. Tout arrêt maladie de l'interne doit également être signalé aux MSU.**

En cas d'accident professionnel ou d'accident de trajet entre le domicile de l'interne et le lieu habituel de travail, la déclaration de l'accident doit être communiquée sans délai par le maître de stage aux affaires médicales du CHU.

En cas de question administrative, l'interne ou les MSU peuvent contacter directement les affaires médicales du CHRU.

Article 4 : objectifs de stage

Le stage en santé femmes-enfants a pour but d'acquérir les connaissances et de développer les compétences nécessaires à l'exercice futur de la médecine générale dans ce domaine d'activité.

L'étudiant doit être mis progressivement en autonomie et les situations vécues discutées avec les différents MSU. Il travaillera au développement des **6 compétences en médecine générale**, dans l'objectif de valider la phase d'approfondissement en fin de troisième année et son DES :

1. **Premier recours, incertitude, soins non programmés et urgences**
2. **Relation, communication, approche centrée patient**
3. **Education en santé, dépistage, prévention, santé individuelle et communautaire**
4. **Continuité, suivi, coordination des soins autour du patient**
5. **Approche globale, complexité**
6. **Professionnalisme**

L'étudiant sera particulièrement confronté à **plusieurs familles de situations** du programme de formation :

1. **Situations autour de problèmes de santé concernant les spécificités de l'enfant et de l'adolescent**
 - a. Situations concernant les nourrissons et les enfants dans les consultations systématiques de surveillance
 - b. Situations de parents inquiets des plaintes et symptômes de leur nourrisson
 - c. Situations concernant des adolescents sur le plan somatique et psychique, préventif, éducatif et relationnel
2. **Situations liées à des problèmes aigus / non programmés / fréquents / exemplaires**
 - a. Situations de patients qui présentent des troubles somatiques, en particulier les pathologies prévalentes de toute nature, à tous les âges de la vie.
3. **Situations autour de la sexualité et de la génitalité**
 - a. Situations de prescription, suivi, information et éducations pour toutes les formes de contraception en situation commune, à risque, et en situation d'urgence ; en abordant la sexualité en fonction du contexte.
 - b. Situations autour d'un projet de grossesse, suivre une grossesse normale dans toutes ses dimensions, de repérer et orienter les grossesses à risque quel que soit le terme.
 - c. Situations concernant les femmes en péri-ménopause puis en ménopause, analyser avec la patiente les risques et bénéfices des traitements ; d'aborder la sexualité dans ce contexte
 - d. Situations de demandes d'IVG dans le cadre réglementaire
 - e. Situations de demande programmée ou non d'une femme présentant une plainte indifférenciée dont l'origine gynécologique est probable
 - f. Situations de dépistages des cancers mammaires et génitaux en fonction des niveaux de risque de la femme
4. **Situations autour de problèmes liés à l'histoire familiale et à la vie de couple**
 - a. Situations où la dynamique familiale est perturbée
 - b. Situations de conflits intra-familiaux aigus ou pérennes
 - c. Situations de violences et d'abus intrafamiliaux actuels ou anciens.

Article 5 : encadrement pédagogique

L'étudiant sera mis progressivement en autonomie dans la gestion de ces situations spécifiques, passant de l'observation si nécessaire, à la supervision directe puis la supervision indirecte (si possible). Ces étudiants ont validé leur stage de niveau 1 en médecine générale et ont les compétences pour assurer des consultations simples.

Les MSU en médecine générale orienteront l'activité de consultations de l'étudiant vers la santé femmes-enfants, sans avoir à changer la nature des consultations prévues et en gardant la diversité de l'activité. L'étudiant verra donc des patients entrant dans le champ de la santé femmes-enfants mais aussi des suivis de pathologies chroniques, des problèmes aigus etc. Le travail théorique sera lui orienté vers les familles de situations citées dans l'article 3 (rétroaction, traces d'apprentissage).

Les MSU procéderont, tout au long du stage, à une évaluation formative régulière et à l'issue du stage, à une évaluation de l'interne selon les critères définis par le DUMG. Ils adapteront l'enseignement en fonction des acquis et des besoins de l'interne, et effectueront régulièrement des rencontres pédagogiques avec l'interne. Ils exploreront la capacité de réflexivité de l'étudiant en le questionnant sur ses pratiques.

Le superviseur est le référent pédagogique principal du stage. Il s'engage à aider les autres formateurs dans la compréhension des outils pédagogiques et à orienter l'étudiant dans son travail spécifique en santé femmes-enfants.

Article 6 : responsabilité civile professionnelle

Les MSU déclarent être titulaires d'une assurance en responsabilité professionnelle comportant une clause particulière mentionnant la qualité de maître de stage. L'interne déclare être titulaire d'une police d'assurance en responsabilité civile et professionnelle souscrite pour l'accomplissement d'un tel stage. La responsabilité pénale respective des maîtres de stage et de l'interne demeure personnelle.

Article 7 : engagements des MSU

La fonction de maître de stage engage les médecins susnommés

- A rédiger au moins 15 jours avant la fin du stage (ou au moins 10 jours avant la commission phase d'approfondissement si c'est le dernier semestre de la phase), leur appréciation argumentée sur les compétences professionnelles de l'interne et sa progression,
- A signaler au DUMG toutes les difficultés perçues dans la progression de l'interne ou son comportement.
- A signaler aux affaires médicales du CHRU les éventuelles absences de l'interne,

Le MSU s'engage à respecter les termes de la charte des MSU du Collège National des Généralistes Enseignants dans sa version la plus récente.

Article 8 : signature des actes par l'interne

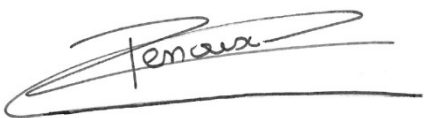
Pendant la phase active, l'interne signera l'exécution de l'acte sur les feuilles de soins et ordonnances. Sa signature sera précédée de ses noms et prénoms et de la mention "interne". **Les ordonnanciers du MSU ne peuvent être utilisés par l'interne à des fins personnelles.**

Fait à _____, le _____

Un exemplaire déposé sur Celene dans les 15 premiers jours du stage, une copie conservée par chaque signataire. Aucune copie ultérieure ne sera fournie par le DUMG.

Le coordonnateur local du DES de médecine générale de Tours
Dr Cécile Renoux

L'interne :



1/ Superviseur Docteur	2/
3/	4/